

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Xavier Touitou
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société IT LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IT LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Marseille et Paris-La Défense, le 7 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Xavier Touitou



Deloitte & Associés



Didier OBRECHT



COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS
AU
31 DECEMBRE 2020

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2020	3
A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	3
B- COMPTE DE RESULTAT	4
C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
D- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6
E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
F- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	8
1.1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	8
1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES	9
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	17
3.1. GOODWILL	17
3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18
3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19
3.4. CONTRAT DE LOCATIONS	20
3.5. ACTIFS FINANCIERS	20
3.6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	20
3.7. TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	21
3.8. AVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	21
3.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
3.10. ETAT DES PROVISIONS	22
3.11. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES	24
3.12. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	24
3.13. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	24
3.14. CHARGES DE PERSONNEL	25
3.15. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	25
3.16. RESULTAT FINANCIER	26
3.17. IMPOTS SUR LE RESULTAT	26
3.18. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	27
3.19. NOTES RELATIVES AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	28
4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	29
5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	30
6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2020

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Goodwill	3.1	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	3.2	22	22
Immobilisations corporelles	3.3	2 986	3 040
Droit d'utilisation des actifs loués	3.4	3 527	4 114
Autres actifs financiers	3.5	313	234
Actifs d'impôts différé	3.17	440	873
Actifs non-courants		8 490	9 485
Clients et autres débiteurs	3.6	23 420	25 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	11 560	4 365
Actifs courants		34 980	30 046
TOTAL ACTIF		43 470	39 531
Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Capital		882	882
Réserves consolidés		13 025	10 487
Résultat de la période		1 836	2 570
Prime d'émission		1 480	1 480
Actions propres		(363)	(403)
Capitaux propres - Part du Groupe		16 860	15 016
Intérêts minoritaires		11	29
Capitaux propres	E-	16 871	15 045
Provisions à long terme	3.10	19	405
Passifs financiers	3.8	1 427	2 213
Dettes locatives	3.4	2 886	3 491
Passifs non courants		4 332	6 109
Provisions	3.10	426	352
Dettes Factor		2 680	3 837
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11	12 345	13 293
Autres passifs financiers	3.8	6 223	337
Dettes locatives	3.4	593	558
Passifs courants		22 267	18 377
TOTAL PASSIF		43 470	39 531

B- COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2020	2019
Ventes de prestations de services	3.12	49 109	51 979
Autres produits des activités ordinaires	3.13	764	1 126
Produits des activités ordinaires		49 873	53 105
Charges de personnel	3.14	(35 060)	(36 416)
Charges externes		(9 320)	(11 061)
Impôts et taxes		(923)	(858)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 132)	(1 116)
Autres produits/autres charges	3.15	(67)	(158)
Charges d'exploitation		(46 502)	(49 609)
Résultat d'exploitation courant		3 371	3 496
Autres produits et charges non courants	3.15	(222)	(50)
Résultat d'exploitation		3 149	3 446
Produits financiers		69	75
Charges financières		(207)	(171)
Résultat financier	3.16	(138)	(96)
Résultat avant impôt		3 011	3 350
Charge d'impôt sur le résultat	3.17	(1 173)	(774)
Résultat net consolidé		1 838	2 576
dont:			
Résultat net part du Groupe		1 836	2 570
Résultat net part attribuable aux intérêts minoritaires		2	6
Résultat par action	en €	1,12	1,57
Résultat dilué par action	en €	1,06	1,50

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions. Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2020.

C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 838	2 276
Ecart actuariels sur régimes de retraite nets d'impôts	-12	-21
Ecart de conversion		-5
Résultat global total de l'exercice	1 826	2 250

D-TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Résultat net des sociétés consolidés	1 838	2 576
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:		
- Amortissements et provisions	714	946
- Variation des impôts différés	434	(172)
- Plus ou moins values de cession	(86)	4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 900	3 354
Variation du BFR lié à l'activité	424	1 279
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(A) 3 324	4 633
Augmentation des investissements et prêts		
Acquisitions d'immobilisations	(397)	(1 320)
Cessions ou remboursement d'actifs	17	38
Incidence des variations de périmètre	(73)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(B) (532)	(1 282)
Dividendes versés aux minoritaires		
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	5 090	(246)
Remboursements dettes locatives	(643)	(548)
Autres variations (actions propres)	(38)	155
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(C) 4 409	(639)
Incidence de la variation des taux de change	(D) (7)	
Variation de trésorerie	(A+B+C+D) 7 194	2 712
Trésorerie d'ouverture	4 366	1 653
Trésorerie de clôture	11 560	4 366
<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 560	4 365
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	11 560	4 365

(1) Les montants figurant dans le tableau des flux de trésorerie sont détaillés dans la note 3.19 des annexes.

E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux Propre - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1er janvier 2019	882	1 480	8 535	1 347	12 244	23	12 267
Affectation du Résultat consolidé			1 347	(1 347)			
Résultat consolidé				2 570	2 570	6	2 576
Variation des titres d'autocontrôle			155		155		155
Variation écart de conversion			(20)		(20)		(20)
Distribution de dividendes							
Autres mouvements (Paiements fondés sur des actions)			67		67		67
Au 31 décembre 2019	882	1 480	10 084	2 570	15 016	29	15 045
Affectation du Résultat consolidé			2 570	(2 570)			
Résultat consolidé				1 836	1 836	2	1 838
Variation des titres d'autocontrôle			41		41		41
Variation écart de conversion			20		20		20
Distribution de dividendes							
Opérations sur le capital			(53)		(53)	(20)	(73)
Au 31 décembre 2020	882	1 480	12 662	1 836	16 860	11	16 871

F- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Impact de la crise sanitaire Covid19

Depuis la mi-mars 2020, le Groupe s'est engagé pour la protection de la santé des collaborateurs et la continuité de service auprès de ses clients. Dans un contexte de confinements multiples et de règles de sécurité sanitaire renforcées, le télétravail a été privilégié pour l'ensemble des activités qui y étaient éligibles.

Si cette période marque un coup d'arrêt, après plusieurs trimestres de croissance à deux chiffres, l'impact constaté de la crise sanitaire sur l'activité aura finalement été plus modéré qu'envisagé au moment de la publication du communiqué financier du 17 novembre 2020 (-7% estimés).

En 2020, le Groupe IT Link a enregistré un chiffre d'affaires de 49,11 millions d'euros, en recul organique de 5,5% comparé à 2019.

Impacts du Covid19 sur la présentation des comptes:

- Au bilan

Le Prêt Garanti par l'Etat obtenu à hauteur de 6 M€ est présenté en « autres passifs financiers » à court-terme.

Les dettes de cotisations sociales consécutives au report des échéances des mois d'avril et mai ont été intégralement remboursés au second semestre.

- Au compte de résultat

La crise impacte l'ensemble des postes du compte de résultat (du chiffre d'affaires au résultat opérationnel).

Les produits et coûts spécifiques Covid19 n'ont fait l'objet d'aucun reclassement et figurent dans les postes du compte de résultat opérationnel courant.

L'impact du chômage partiel vient minorer le poste « charges de personnel » pour un montant de l'ordre de 2,1 M€. Le reste à

charge représente pour le Groupe un coût de près de 350 k€.

Les surcoûts relatifs à la gestion des mesures sanitaires et à la généralisation du télétravail ont en majeure partie été compensés par l'arrêt des dépenses de voyages et déplacements pendant la période de confinement. En résulte un impact non significatif sur les comptes.

Enfin, aucune dépréciation des actifs n'a été constatée en conséquence de la crise.

Une situation RH stable sur la fin d'année

Au 31 décembre 2020, l'effectif du Groupe est de 648 collaborateurs (stable au quatrième trimestre), soit 16 collaborateurs de moins en un an.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 29 septembre 2020, une troisième attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (d'IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT Link S.A).

Au 31 décembre 2020, 98.741 actions gratuites représentant 5,7% du capital social ont été attribuées à près de 200 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe.

La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

Bilan du plan stratégique Dimension 2020

Le Groupe a clôturé son plan Dimension 2020 le 31 décembre dernier. La conduite de ce plan a permis au Groupe IT Link de connaître une accélération importante de son activité, en s'appuyant sur quatre grands axes :

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 Faits marquants

- Renforcer ses expertises métiers en complément du savoir-faire technique historique du Groupe,
- Adresser des projets à plus forte valeur ajoutée pour ses clients,
- Attirer et fidéliser des talents de haut niveau,
- Améliorer l'efficacité structurelle et opérationnelle.

Si la crise sanitaire apparue en mars 2020 a marqué un coup d'arrêt à la dynamique de croissance imprimée par le Groupe depuis le second semestre 2018, le bilan demeure très encourageant.

En 3 ans, l'effectif du Groupe est passé de 517 collaborateurs au 31 décembre 2017 à 648 fin 2020. Le chiffre d'affaires a augmenté de 17%, soutenu par une hausse du taux journalier moyen de plus de 10%, et ce malgré un contexte de tension sur les prix généralisé sur l'année 2020. Le résultat d'exploitation s'est nettement redressé au-delà des 3 M€ par an, soit un taux de marge de près de 6,5% en progression par rapport à 2018 (4,7%) confirmant ainsi l'amélioration de la rentabilité du Groupe sur la durée.

Transfert de la cotation des titres IT Link sur le marché Euronext Growth Paris

Au 1^{er} septembre 2020, les titres d'IT Link (FR0000072597) ont été radiés des négociations sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) et concomitamment admis aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth.

Le projet de transfert avait été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale

d'IT Link du 30 juin 2020 et par l'Euronext listing Board le 25 août 2020.

Ce transfert vise à permettre à IT Link d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise, à diminuer les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Résolution du contentieux avec l'ancien Président

Sous mandat de son Conseil d'Administration du 17 novembre 2020, la société a conclu un accord prévoyant le règlement en faveur de Monsieur Benchimol d'une indemnisation globale à hauteur de 397 k€ et la prise en charge de ses frais de justice pour 92 k€. En complément, la société a obtenu le rachat de titres minoritaires de la filiale IT Link France SA, rachat réalisé pour la somme de 72,8 k€.

L'impact financier de cette transaction pour la société est de 552 k€ dont 360 k€ étaient déjà provisionnés et présentés en charges dans les éléments non courants du compte de résultat de l'exercice 2020.

1.2. Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

L'année 2021 démarre avec un niveau de consultants en production normatif. Au 18 février 2021, ce taux est de 92,2%.

2021 marque également une nouvelle étape dans la volonté d'IT Link d'accompagner ses clients à l'international, avec la création au 1^{er} janvier d'une filiale implantée au Maroc, qui compte d'ores et déjà 12 collaborateurs productifs.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2020.

2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les

principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

2.5 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

2.6 Présentation des états financiers

La norme IAS 1 implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des

actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.7 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

2.8 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée sont intégralement reconnus au bilan au 31 décembre.

2.9 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations services dans le domaine de la Recherche et du Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend la Belgique et le Canada.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

Immobilisations corporelles

Principe de comptabilisation

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

– Principe d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

– Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

– Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans
- Aménagements et mobilier : 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Eléments incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Frais de recherche et développement

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Amortissements

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des

Annexe aux comptes consolidés

Note 2 Règles et méthodes comptables

caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

2.11 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwill sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont :

- IT Link France SA
- NRX SAS

2.12 Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location correspondant à la date à laquelle le bailleur met à disposition du

preneur le bien sous-jacent et donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de Droits d'utilisation des biens pris en location et au passif de Dettes sur biens pris en location.

La valeur de ces dernières correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisée sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux qui est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les Dettes sur biens pris en location sont distinguées en parts non courante et courante. Les Droits d'utilisation des biens pris en location sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations. La Charge nette d'intérêts

des dettes de location est incluse dans le poste de charges financiers.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5.000 € sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan.

2.13 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 2.20).

2.14 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

2.15 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue

de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2020 le groupe détient 103.423 titres d'autocontrôle (6 % du capital), évalués à 363 K€ et déduit des capitaux propres.

2.18 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

Actions gratuites

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution ;
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

2.19 Engagement de retraite et avantages du personnel

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2020 à 426 K€.

Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

2.20 Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor ») et les créances clients ne sortent pas du bilan :

- Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan ;
- La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor »).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 85 000 Euro.

2.21 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services, vente de biens et de licences réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

Prestations de services

Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie (~90% du chiffre d'affaires). Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés. Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations au forfait

Dans le cadre des contrats au forfait (~8% du chiffre d'affaires) le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus et selon la méthode d'avancement des coûts car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services ou prestations.

Revente de licences

La revente des licences et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, bien que minoritaire pour le Groupe (~1% du chiffre d'affaires), nécessite une analyse de la nature des relations avec les clients pour déterminer si la société agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Plus spécifiquement dans le cadre de ses activités de revente :

- de licences perpétuelles d'éditeurs tiers, représentant une obligation de performance distincte, le Groupe a considéré qu'il n'obtenait pas le contrôle de la licence dès lors que celle-ci est

transférée directement par l'éditeur au client. Le Groupe agit alors en tant qu'agent et reconnaît uniquement la marge sur la vente en chiffre d'affaires.

- d'accès à des plateformes logicielles en mode « Cloud ou SaaS » dont le Groupe assure, l'intégration, la formation et le support fonctionnel de premier niveau (hotline, assistance technique...) sur la durée du contrat, le Groupe considère agir en tant que principal sur la part des obligations de performance qui lui incombent.

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents biens et/ou services. Lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément dans l'absolu et dans le cadre des contrats considérés.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est alloué à chacune d'elles soit sur la base de son prix de vente individuel, soit sur la base du coût de revient majoré.

2.22 Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

2.23 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS**3.1. Goodwill**

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Détail des Goodwill

(en milliers d'euros)

Sociétés concernées	Date d'acquisition	2020	2019
IT Link France	1997	786	786
NRX	2014	416	416
Total		1 202	1 202

Conformément à la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d'EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 1 M€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 900 k€ sur l'UGT IT Link France et +/- 100 k€ sur l'UGT NRX). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 170 k€ (IT Link France +/- 150 k€ et NRX +/- 20 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 360 k€ (IT Link France +/- 300 k€ et NRX +/- 60 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

3.2. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2019		197	197
Acquisitions et développements internes		2	2
Cessions et mises au rebut		(28)	(28)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019		171	171
Acquisitions et développements internes		7	7
Cessions et mises au rebut		(65)	(65)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020		113	113

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019		158	440
Amortissements de l'exercice		25	36
Cessions et mises au rebut		(28)	(319)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(5)	
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019		150	150
Amortissements de l'exercice		6	6
Cessions et mises au rebut		(65)	(65)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020		91	91

3.3. Immobilisations corporelles**Variation de la valeur brute**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2019	1 355	1 638	2 993
Acquisitions et développements internes	595	704	1 299
Cessions et mises au rebut	(30)	(90)	(120)
Autres mouvements		(48)	(48)
Valeur brute au 31 décembre 2019	1 920	2 204	4 124
Acquisitions et développements internes		390	390
Cessions et mises au rebut		(234)	(234)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020	1 920	2 360	4 280

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019	116	734	850
Amortissements de l'exercice	38	324	362
Cessions et mises au rebut	(30)	(85)	(115)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements		(13)	(13)
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2019	124	960	1 084
Amortissements de l'exercice	26	407	433
Cessions et mises au rebut		(223)	(223)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2020	150	1 144	1 294

3.4. Contrat de locations

L'évolution des droits d'utilisation sur la période s'analyse comme suit à l'actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats		Total
	immobiliers	Autres	
Au 31 décembre 2019	4 114		4 114
Nouveaux contrats - Remboursement/cession			
Variation de changes			
Autres mouvements			
Total mouvements (valeur nette)	4 114		4 114
Au 31 décembre 2020			
Valeur brute à la clôture	4 114		4 114
Amortissements et provisions à la clôture	(587)		(587)
Valeur nette à la clôture	3 527		3 527

Les obligations locatives s'élèvent au passif à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrats		Total
	immobiliers	Autres	
Au 31 décembre 2019	4 049		4 049
Nouveaux contrats - Remboursement/cession	(570)		(570)
Variation de changes			
Autres mouvements			
Total mouvements (valeur nette)	3 479		3 479
Au 31 décembre 2020			
Dettes locatives	3 479		3 479

3.5. Actifs financiers

Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Prêts et autres	Total
		immobilisations	
Valeur brute au 1er janvier 2019	2	269	271
Acquisitions			
Cessions		(37)	(37)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2019	2	232	234
Acquisitions		104	104
Cessions	()	(25)	(25)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2020	1	311	313
Provision pour dépréciation	néant	néant	néant

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire

3.6. Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 23.420 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances affacturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

Annexe aux comptes consolidés

Note 3 Compléments d'informations relatifs aux états financiers

Echéancier au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	non échues	< 60 jours	> 60 jours < 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	12 574	11 658	615	131	170
Créances cédées	4 704	3 122	1 475	97	10
Organismes sociaux et fiscaux	5 262	999		464	3 799
Charges constatées d'avance	983	983			
Débiteurs divers	8	8			
Total	23 531	16 770	2 090	692	3 979
Provisions dépréciation clients	(111)				(111)
Total clients et autres débiteurs	23 420	16 770	2 090	692	3 868

Les factures à établir représentent un montant de 2.958 k€ et sont incluses dans le poste client.

3.7. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Actifs au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	35		35
Disponibilités	4 330		4 330
Total Trésorerie	4 365		4 365

Actifs au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	44		44
Disponibilités	11 516		11 516
Total Trésorerie	11 560		11 560

3.8. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 929	337	1 025	567
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	621		621	
Total dettes financières	2 550	337	1 646	567

Ventilation au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	7 617	6 223	904	490
Dépôts et cautionnements reçus	23			23
Autres dettes financières				
Total dettes financières	7 640	6 223	904	513

Le Prêt Garanti par l'Etat obtenu à hauteur de 6 M€ est présenté en « autres passifs financiers » à court-terme.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par trois prêts auprès de la Banque Populaire pour un total de 1.010 k€. Le solde de ces prêts est de 847 K€ au 31 décembre 2020.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 770 K€ au 31 décembre 2020.

3.9. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Autres		
Total engagements donnés		
Facilités de caisses BICS	250	250
Découverts autorisés HSBC	150	150
Découverts autorisés SG	850	850
Total engagements reçus	1 250	1 250

3.10. Etat des provisions

Provisions non courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2019	443	9	452
Dotations	16	2	18
Reprises de provisions utilisées	(60)	(5)	(65)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2019	399	6	405
Dotations	4		4
Reprises de provisions utilisées	(390)		(390)
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2020	13	6	19

Annexe aux comptes consolidés

Note 3 Compléments d'informations relatifs aux états financiers

Provisions courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Indemnités		Total
	retraites	Autres	
Au 1er janvier 2019	362	3	365
Dotations	99		99
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(112)		(112)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2019	349	3	352
Dotations	74		74
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2020	423	3	426

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2020 à 423 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 % en 2020.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

Résolution du contentieux avec l'ancien Président

Sous mandat de son Conseil d'Administration du 17 novembre 2020, la société a conclu un accord prévoyant le règlement en faveur de Monsieur Benchimol d'une indemnisation globale à hauteur de 397 k€ et la prise en charge de ses frais de justice pour 92 k€. En complément, la société a obtenu le rachat de titres minoritaires de la filiale IT Link France SA, rachat réalisé pour la somme de 72,8 k€.

L'impact financier de cette transaction pour la société est de 552 k€ dont 360 k€ étaient déjà provisionnés est présenté en charge dans les éléments non courants du compte de résultat de l'exercice 2020.

3.11. Echéance des dettes non financières

Ventilation dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	892	1 684
Factures non parvenues	1 046	1 452
Dettes au personnel	2 098	2 197
Organismes sociaux	1 090	2 118
Avoirs à établir	113	129
Etat-Autres impôts (TVA, ect...)	3 922	4 454
Autres dettes	98	66
Produits constatés d'avance	3 086	1 193
Fournisseurs et autres créditeurs	12 345	13 293

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

3.12. Analyse du Chiffre d'Affaires

Répartition du chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Ventes de solutions	4 724	4 844
Prestations de services	44 385	47 135
Total chiffre d'affaires	49 109	51 979

Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
France	46 015	49 494
Belgique	2 006	1 579
Canada	1 088	906
Total chiffre d'affaires	49 109	51 979

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.13. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2020, les crédits d'impôt s'élèvent à 465 k€ (principalement crédit impôt recherche) et les subventions perçues à 29 k€.

Les reprises de provisions sont de 96 k€ et concernent les risques prud'hommaux, les risques clients et les indemnités de départ en retraite.

Les autres produits s'élèvent concernant principalement des loyers pour 174 k€ (baux en sous-location) et des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

Annexe aux comptes consolidés

Note 3 Compléments d'informations relatifs aux états financiers

3.14. Charges de Personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Salaires et traitements	25 209	25 893
Charges sociales	9 624	10 523
Total charge de personnel	34 833	30 836
Effectif moyen	657	610
Cadre	524	479
Agents de maîtrise	133	131

Répartition des effectifs moyens par société

	2020	2019
IT Link France SA	614	573
IT Link SA	2	4
IT Link Benelux	17	11
NRX	8	8
Accélérateur d'innovation Inc.	16	14
IT Link Germany		
Total	657	610

En date du 31 décembre 2020, le groupe compte 648 collaborateurs.

3.15. Autres produits et autres charges

Autres produits et autres charges courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations		2	(95)	
Dotations, Reprises sur provisions	(81)	12	(53)	
Autres			(10)	
Total	(81)	14	(158)	

Autres produits et autres charges non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de transformation/sur capital				
Frais de déménagement siège social				
Redressements sociaux et fiscaux	(30)		(50)	
Dotations, Reprises sur provisions		360		
Autres	(552)			
Total	(582)	360	(50)	

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance) ou aux redressements sociaux et fiscaux. Ils ont pour vocation d'assoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.

3.16. Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020		2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation				6
Dotations, Reprises sur provisions				4
Intérêts et charges assimilées	(135)		(149)	27
Autres	(72)	69	(22)	38
Total	(207)	69	(171)	75

3.17. Impôts sur le résultat

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Impôts courants	(153)	(334)
Impôts différés	(433)	172
Total	(586)	(162)
Taux d'impôt effectif	24,2%	5,9%
CVAE	(587)	(612)
Total charge d'impôt	(1 173)	(774)

Ventilation de l'actif d'impôt différé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Pertes reportables	133	517
Différences temporaires	307	356
Impôts différés actifs	440	873

Annexe aux comptes consolidés

Note 3 Compléments d'informations relatifs aux états financiers

Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (28%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

(en milliers d'euros)	2020	2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 838	2 576
Impôts courants	153	334
CVAE (2)	587	
Impôts différés	433	(172)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill	3 011	2 738
Taux théorique d'imposition	28,0%	30,5%
Charge d'impôt théorique	(843)	(835)
Différences permanentes (1)	465	527
Autres	356	307
Effet de changement de taux	22	
Charge d'impôt société comptabilisée	(586)	(162)
CVAE (2)	(587)	(612)
Charge d'impôt société Groupe	(1 173)	(774)

(1) Principalement CIR.

(2) Depuis 2011 et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôt exigible.

3.18. Information relative aux parties Liées

Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants :

(en milliers d'euros)	2020	2019
Rémunération fixe	210	236
Éléments variables	47	39
Avantages en nature	8	6
Jetons de présence	3	3
Total	268	283

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 16 800 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

3.19. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

Les montants de trésorerie suivants sont inscrits au bilan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 560	4 365
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	11 560	4 365

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	Augmentation	Remboursement	Autres	2020
Emprunts bancaires	1 929	6 000	(332)	10	7 607
Financement de créances	3 837			(1 157)	2 680
Découverts bancaires					
Autres passifs financiers	621		(588)		33
Total dettes financières	6 387	6 000	(920)	(1 147)	10 320

Variation du BFR par postes d'actif et de passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	Variation Brute	Variation en trésorerie	Autres variations
Clients et autres débiteurs	23 420	25 681	(2 261)	2 806	(545)
Total actif circulant	23 420	25 681	(2 261)	2 806	(545)
Dettes Factor	2 680	3 837	(1 157)	(1 157)	
Fournisseurs et autres créditeurs	12 345	13 293	(948)	(1 225)	277
Total passif circulant	15 025	17 130	(2 105)	(2 382)	277
Variation du BFR			156	424	(268)

Annexe aux comptes consolidés

Note 4 Périmètre et méthodes de consolidation

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture.

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2019	% de contrôle 31/12/2020	Méthode de consolidation au 31/12/2020
IT LINK SA	Kremlin-Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,42	99,91	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale

5. Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Dirigeants et fondateurs	642 408	37%
Public	990 169	57%
Actions auto détenues	103 423	6%
Total	1 736 000	100%

Plan d'actions gratuites

En 2020, IT Link a mis en place un troisième plan d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en milliers d'euros)

Date d'attribution	20 septembre 2018	20 septembre 2019	29 septembre 2020	TOTAL
Nombres d'actions initialement attribuées	72 000	7 415	19 326	98 741
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	6,20	12,80	12,75	
Date d'acquisition	20 août 2021	20 août 2022	20 août 2023	
Durée de vie (année)	3	3	3	
Charge enregistrée sur l'exercice	78	8	12	99

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe ;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires du Groupe,
- et résultat opérationnel du Groupe

Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.

- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois ;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.

Annexe aux comptes consolidés

Note 6 Honoraires des commissaires aux comptes

6. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	DELOITTE & ASSOCIES				Xavier TOUITOU			
	Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes	85	85	100%	100%	28	37	100%	100%
Missions accessoires								
Total audit	85	85	100%	100%	28	37	100%	100%
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Total autres								
TOTAL	85	85	100%	100%	28	37	100%	100%

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020